

Le mardi 29 mars 2016,

Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 MARS 2016**

**Extrait de procès-verbal n°3**

François GERMINET soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration l'attribution d'une subvention annuelle à l'amicale des personnels de l'université de Cergy-Pontoise pour un montant de 70 000 €.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 31

Membres présents et représentés : 27

Quorum : 16

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le président de l'université

François GERMINET